

# La Lettre du Cercle

## CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

*Siège social : 14, rue de la Tour, 75116 PARIS*

**Numéro 52 – mai 2014**

**www.cpat.fr**

---

*Comme tous les deux ans, l'Assemblée générale 2014 du Cercle a procédé au renouvellement de la moitié des membres de son Conseil d'Administration. Le nouveau Conseil a élu Marc Gastambide au poste de Président du Cercle. Marc succède à Philippe Bosseau qui ne se représentait pas à ce poste bien que réélu membre du Conseil d'administration. L'Assemblée générale l'a vivement remercié pour son action durant sa présidence et s'est félicitée de continuer à le compter parmi ses membres.*

### EDITORIAL

Le Cercle pour l'Aménagement du Territoire réunit ceux qui ont passé quelques années de leur vie professionnelle à la DATAR ou qui sont actuellement au CGET, ceux qui en ont été des collaborateurs, et des personnalités extérieures.

Souvent hauts fonctionnaires ou cadres supérieurs, toujours experts dans leur domaine, ils ont appris l'approche transversale des projets en croisant sur place, en permanence, des collègues des autres ministères et des partenaires très variés de l'aménagement du territoire. Ils ont intégré la valorisation qu'apporte la territorialisation des projets. Ils ont acquis des méthodes de concertation, l'inter ministérialité et le travail en équipe, à la confluence des attentes du terrain et des objectifs sectoriels, et un sens de l'efficacité qui caractérise la politique d'aménagement du territoire.

Ceux qui ont ainsi connu la DATAR restent très attachés à l'aménagement du territoire, ou des territoires. Tous restent marqués, gardant un souvenir toujours fort, parfois ému, et souvent devenu référence, ensuite, dans leur travail.

La naissance, il y a 20 ans, du Cercle a eu pour objectif de reprendre des échanges, de retrouver des initiatives, de mener réflexions et propositions, et aussi de rencontrer les anciens collègues lors de séquences apprenantes et conviviales... C'est ainsi que le Cercle organise des voyages d'études, comme celui sur le futur industriel de l'Aquitaine prochainement, sur Euroméditerranée ou sur l'industrialisation de la Lorraine il y a quelques temps, des journées

d'études comme celle sur l'agriculture des territoires à laquelle avait participé Stéphane Le Foll, député européen, des conférences avec des personnalités qui ont marqué l'aménagement du territoire comme Jérôme Monod ou Jean-Pierre Duport ou comme celle sur l'éducation avec Valérie Pécresse en pleine préparation de fusion des universités et grandes écoles.

Avec la profonde transformation que fait naître le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, avec les bouleversements qu'apporte le nouvel acte de décentralisation, le Cercle veut dynamiser les échanges, prendre des nouvelles initiatives et faire, le cas échéant, des propositions, voire des interventions vers les Pouvoirs Publics, mettant en avant la nécessaire approche territoriale des projets et des décisions.

C'est pourquoi il souhaite accueillir de nouveaux adhérents et, avec ses membres actifs, créer des événements inédits en lien avec l'actualité des politiques territoriales.

Votre adhésion et surtout votre participation, sont, à cette fin, très attendues.

Merci de votre fidèle attention et de votre engagement auprès du Cercle.

**Marc GASTAMBIDE**  
**Président du Cercle**

## Sommaire

- EDITORIAL Marc GASTAMBIDE
- Hommage à Jean-Paul LACAZE :  
« LE VAUDREUIL », extrait de son livre
- JEAN-PAUL LACAZE ET LA LETTRE DU CERCLE
- NOTE DE LECTURE : « L'ECONOMIE QU'ON AIME »  
Jean-Marie SIMON

### LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION du Cercle pour l'aménagement du territoire

**Présidente d'honneur :**  
Hélène ROGER-VASSELIN

**Président :** Marc GASTAMBIDE  
**Vice-Présidente :** Brigitte FARGEVIEILLE  
**Vice-Président :** Jean-Marie SIMON  
**Trésorier :** Hervé NORA

#### Membres du Conseil :

Mmes Nacima BARON  
Agnès BOULARD  
Marie-Noëlle SERENI

Mrs Francis AUBERTIN  
Michel AMIEL  
Patrice BECQET  
Philippe BOSSEAU  
Robert BRANCHE  
Paul CAMOUS  
Jean-Pierre CATALAA  
Denis CAUCHOIS  
Philippe de CASTELBAJAC  
Gérard de GIOVANNI  
Jacques de la VILLEON  
Jean-François DREVET  
Michel MERCADIER  
Jean-Luc OBIN  
Jean ROGER-VASSELIN  
Jean-Michel THERON  
Jean-Claude VICARINI

## HOMMAGE A NOTRE AMI JEAN-PAUL LACAZE

*Jean-Paul Lacaze, X-Ponts, débuta sa carrière en 1954, au « Service ordinaire, vicinal et hydraulique » d'Oloron-Sainte-Marie puis de Pau.*

*Il fût ensuite chargé, au service des Ponts du département de la Seine, des relations avec le Syndicat des Transports parisiens ainsi qu'avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région parisienne, puis affecté à l'arrondissement territorial Ouest (l'actuel département des Hauts de Seine).*

*Il aborde l'administration de mission en 1965 en tant que chargé des études pour le Schéma d'Aménagement de la Basse-Seine puis en tant que responsable du lancement de la Ville Nouvelle du Vaudreuil. Il fût ensuite affecté à la Mission Racine responsable de l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon.*

*Il est ensuite nommé Directeur Général de l'EPAD (Etablissement public d'aménagement de la Défense), puis de l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat).*

*Nous avons choisi de publier dans la Lettre du Cercle, avec l'autorisation de son épouse, le chapitre « Le Vaudreuil » de l'ouvrage de souvenirs qu'il venait d'achever de rédiger quelques jours avant son décès.*

**1969-1976**

### L'AVENTURE DU VAUDREUIL

Aventure, il ne faut pas avoir peur du mot. Cet épisode le mérite à un double titre : d'une part une recherche méthodologique novatrice et, d'autre part, l'enlisement du projet dans une trop longue enfance.

### AVATARS POLITIENS

Dès le premier jour, un incident perturba le bon démarrage de la mission. Avec le Préfet de région et celui de l'Eure, nous avons préparé une lettre détaillant les conséquences immédiates de la décision proposée au Comité interministériel d'aménagement du territoire. Le soir de la tenue de cette instance, un chargé de mission se précipita pour annoncer la nouvelle au journal télévisé. Son propos peu clair et une erreur sur le nom (Vaudreuil sans la particule

indissociable) irritèrent les sept maires directement concernés.

Un adversaire redoutable se révéla : Bernard Tomasini, député de la majorité et Maire des Andelys, (qui) exigea que le périmètre soit réduit à sa moitié sud sans dépasser la voie ferrée. L'enjeu réel m'apparut aussitôt. La moitié nord était un gisement de sable que de grandes entreprises de BTP commençaient à exploiter. Il sut convaincre d'autres élus importants de l'Eure d'aller ensemble expliquer au ministre de l'Equipement qu'ils ne voulaient pas du projet, en avançant l'argument que le site était inondable. Le ministre était Olivier Guichard, le fondateur de la DATAR, il suivait avec intérêt ce que nous faisons. Il trouva une sortie habile en décidant de lancer une étude de faisabilité avant de prendre une décision définitive. Notre équipe fut chargée de la confier à des bureaux d'études qualifiés et indépendants. Ce jugement de Salomon s'est révélé profitable. Au lieu de nous lancer immédiatement dans l'opérationnel, il nous donna le temps d'une réflexion approfondie.

Au sein de l'équipe, Alain Sallez et les ingénieurs se consacrèrent à l'étude de faisabilité de l'aménagement hydraulique du site tandis qu'avec les deux Gérard nous attaquâmes l'élaboration d'une méthode d'étude et d'action qui ne condamne pas les habitants futurs à se voir enfermés dans un plan-masse immuable. Héliot la baptisa « méthode du germe de ville », illustrant son principe par l'argument que la première phase de construction, nécessairement technocratique, devait conduire à « ce qu'un enfant est à un adulte, et non ce qu'un membre est à un corps ». L'exposé complet de la méthode a été publié dans les Cahiers de l'IAURP, texte auquel je renvoie le lecteur désireux d'approfondir le sujet. Je me contente ici de commenter quelques conséquences de l'objectif central consistant à permettre aux habitants de pouvoir moduler, dans l'avenir, les formes de l'extension de la ville.

La première de ces conséquences concerne le choix d'un schéma de voirie en grille, parce qu'il ne prédétermine pas la localisation des équipements centraux. Ce choix nous vaudra une coopération amicale avec un prestigieux expert britannique, Lord Llewelin Davies, qui avait fait le même choix pour la grande ville nouvelle de Milton Keynes. La plus importante concerne l'option pour créer une commune spécifique. J'ai toujours considéré la dimension municipale comme prioritaire en urbanisme, contrairement aux usages de l'époque. Dans le cas des villes nouvelles franciliennes, un projet de loi suscité par le Député-Maire d'Evry, Michel

Boscher, était en discussion au Parlement. Il prévoyait d'inciter les communes concernées à former pour chaque projet un Syndicat spécifique (SCA-syndicat communautaire d'agglomération). En cas de désaccord, une solution punitive était prévue, le périmètre d'aménagement arrêté par Décret devenant une commune autonome.

La formule du SCA ne me convenait pas. Je prédis à Jean-Eudes Roullier ce qui arrivera effectivement trente ans plus tard : après la dissolution des EPA, le sentiment d'un destin urbain commun disparut chez les habitants de Cergy-Pontoise ou de Saint Quentin en Yvelines. Leurs espaces de référence se limitent désormais à leur commune et à une notion assez vague de grand Paris.

Pour en revenir au cas du Vaudreuil, je réussis, grâce à Roullier, à convaincre le sénateur Héon, Président du Conseil général de l'Eure, de proposer un amendement rédactionnel au projet de loi Boscher mettant les deux solutions à égalité en supprimant le caractère punitif de l'ensemble urbain. Une fois la loi votée, le plus difficile restait à faire. La décision d'opter pour cette solution impliquait des délibérations concordantes des huit conseils municipaux concernés, dont ceux de Notre-Dame du Vaudreuil et de Saint-Cyr du Vaudreuil. En effet, lors de la création des communes sous la Révolution de 1789, une querelle de clochers avait conduit à séparer le bourg existant en ces deux communes. L'un de maires s'en chargea, Bernard Chédeville. Il doit rester dans la mémoire des Valdéroliens comme le père fondateur de leur démocratie locale. Normand de souche, géographe de formation, directeur du collège de Pont de l'Arche, Chédeville adhéra à nos idées et sut se montrer convaincant auprès de ses collègues en utilisant un argument touchant le point sensible de ses collègues normands, la finance : « Si tu donnes ton accord à la création de l'ensemble urbain, tu seras sûr de ne rien payer pour la ville nouvelle ! » Il devint le Président de cette collectivité transitoire qui avait toutes les compétences d'une commune et dont le conseil était composé de conseillers municipaux désignés par leurs pairs des huit communes. Elle choisit de prendre pour nom « Le Vaudreuil ». La loi Boscher fixait deux seuils de population pour le futur, le premier pour faire élire par les habitants quelques conseillers complétant le conseil et le second pour un passage définitif au statut municipal de plein exercice.

Les conclusions de l'étude de faisabilité montraient que les risques d'inondation pouvaient être maîtrisés par des travaux assez simples de calibrage et d'endiguement du cours

de l'Eure, travaux non urgents puisque la localisation du germe de ville avait été arrêtée entre les deux bourgs de Léry et du Vaudreuil, dans une zone non inondable, afin de créer une continuité urbaine susceptible de se développer plus tard, d'une part vers la gare future située au-delà de l'Eure, et, d'autre part, vers l'échangeur de l'autoroute avec les routes nationales Paris-Rouen et Rouen-Orléans.

La confirmation obtenue, il fallait passer à la mise en place d'une organisation administrative adaptée. En Ile de France, le District créé en 1962 en préfiguration de l'actuelle Région avait la compétence requise pour prendre la responsabilité politique des villes nouvelles. Mais pour les quatre villes nouvelles provinciales (Villeneuve d'Ascq, les Rives de l'étang de Berre, L'Isle d'Abeau et nous), l'échec du référendum de 1969 avait refusé le statut de collectivité territoriale aux Régions.

La solution alternative envisagée consistait à créer un Syndicat mixte associant les deux départements et les huit communes concernées. Les assemblées de l'Eure votèrent toutes leur adhésion, mais, à la grande surprise de leurs élus, Jean Lecanuet, ancien ministre, maire de Rouen, fit rejeter le projet par le conseil général de Seine maritime. Les principaux élus de l'Eure appréciaient peu les ténors nationaux de l'autre département, André Marie et Jean Lecanuet. Le refus de tenir une parole donnée les irrita vivement, d'autant plus qu'ils se retrouvaient seuls en charge d'un projet de niveau régional. Ils décidèrent de refuser de siéger désormais dans les instances régionales et demandèrent que leur département soit rattaché à la Basse Normandie. Leur bouderie durera des années.

Le Syndicat mixte fut cependant créé. Il assumera son rôle de pilotage politique de la ville nouvelle, et, de plus, prit la maîtrise d'ouvrage de la grande base de loisirs et de plein air que nous avons proposé de créer, dans la partie nord du site, en réutilisant les plans d'eau qui se formaient par l'exploitation du gisement de sable. Les rôles furent répartis entre les principaux élus concernés. Héon prit la présidence du syndicat mixte, l'autre sénateur, Legouez, prit en charge la réalisation de la base de plein-air. La présidence de l'Etablissement public d'aménagement (EPA) revint au député de la circonscription, Rémy Montagne.

Le droit de l'urbanisme nous conduisit à élaborer un SDAU (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) pour l'ensemble du site couvert par une ZAD de 4.000 hectares. Il permit de délimiter le périmètre de la base de sport et de loisirs

nautiques utilisant les plans d'eau qui se formaient, entre l'Eure et la Seine, par l'exploitation des sablières. Nous aurions aimé arrêter cette exploitation en préemptant les terrains que les entreprises achèteraient, mais ces dernières surent contourner le droit de préemption institué par la ZAD en utilisant une procédure légale, celle du « droit de forage », consistant à acheter le droit d'exploiter le sable aux propriétaires des terrains convoités.

Le rapport de présentation du SDAU indiquait une capacité de population de l'ordre de 120.000 habitants pour l'ensemble du site. Il ne s'agissait pas d'un objectif à atteindre impérativement, car cela aurait été contraire à notre démarche d'étude et de réalisation, mais simplement d'une référence utile pour préciser le dimensionnement des réseaux techniques.

## EMPLOIS ET LOGEMENTS

Dans le contexte encore dynamique des trente glorieuses, les villes nouvelles se sont développées par leur capacité à attirer les entreprises créatrices d'emploi, par la créativité architecturale des programmes de logement et par la capacité à créer les équipements publics, principalement les écoles, avant l'installation des nouveaux habitants.

Avant même que l'EPA du Vaudreuil ne soit opérationnel, la première création d'usine importante nous valut une notoriété imprévue. Ce client n'était autre que le biologiste Jacques Monod, auréolé d'un Prix Nobel, et auteur de l'ouvrage de vulgarisation « le hasard et la nécessité ». Il dirigeait l'Institut Pasteur et ses laboratoires de recherche sur les vaccins. L'Institut avait un statut privé et tirait ses ressources d'une tradition de dons et de legs très présente dans les milieux républicains. Il rendait publics ses résultats sans les breveter, pour le plus grand profit de laboratoires privés qui fabriquaient les nouveaux vaccins. Mais ce flux de ressources ne suivait plus l'augmentation des coûts de recherche, et l'Institut demanda l'aide de l'Etat. La réponse fut de créer une filiale à 100 %, l'Institut Pasteur Production, qui dégagerait des profits en fabriquant les vaccins. La création de la grande usine du Vaudreuil en résulta. Un syndicat intercommunal associant la ville nouvelle et Incarville créa notre premier parc d'activités, sur le territoire d'Incarville, avec une répartition de la taxe professionnelle entre les trois partenaires.

En dépit de difficultés rencontrées dans le domaine du logement, le choix du site du Vaudreuil sera celui de nombre d'activités industrielles de premier plan, dont le laboratoire

américain Upjohn, les parfums Hermès, la Télémécanique électrique, le bassin d'essai des carènes de bateaux de guerre. Deux activités tertiaires suivirent, une Ecole d'ingénieurs agricoles et des bureaux de la BNP. Si la crise qui suivit les chocs pétroliers de 1973-1974 ralentit le rythme de créations d'emploi, les décideurs privés sont toujours restés sensibles à l'intérêt du site du Vaudreuil.

Assurer le lancement du marché du logement constituait l'autre enjeu de démarrage. En Ile de France, la ville nouvelle d'Evry venait de lancer un grand concours pour le premier ensemble de son futur centre. La présentation des projets au Grand Palais fut un succès, et la presse fit l'éloge des pyramides dessinées par les architectes Andraut et Para, soulignant qu'elles marquaient la fin de l'urbanisme de tours et de barres. Nous lançâmes un concours similaire pour la première tranche de 1.200 logements du germe de ville. Il n'attira que trois réponses, dont une non recevable. Le jury présidé par Paul Delouvrier retint la proposition d'un groupe réunissant Paribas, pour la promotion immobilière, et la SA d'HLM 3F (foyer de la famille et du fonctionnaire).

Sur une suggestion de la Direction de la construction, nous avons prescrit de recourir à un mode de préfabrication par composants de petite taille permettant de varier les formes architecturales et les distributions intérieures des logements. Mais nos partenaires choisirent le groupe Bouygues pour la réalisation, alors que ce dernier s'aventurait pour la première fois dans l'immobilier. Il choisit la voie de la préfabrication traditionnelle par grands panneaux, construisit sur place une usine de fabrication et s'enlisa dans toutes sortes de difficultés sans rentabiliser ses investissements. La construction démarra enfin et les premiers habitants s'installèrent au moment des chocs pétroliers de 1973 et 1974.

Ce retournement conjoncturel fut pour Le Vaudreuil une grave maladie de jeunesse qui compromit sa croissance. D'une manière plus générale, les villes nouvelles françaises, lancées vingt ans plus tard que les expériences anglaises, n'ont guère bénéficié de l'expansion des trente glorieuses qui leur aurait permis de décoller sur des bases plus saines. Dans le cas du Vaudreuil, une erreur stratégique aggrava la situation. Les premières cohortes d'habitants s'installaient en locataires en attendant de voir si leur nouvel emploi leur conviendrait durablement. Quand ce serait le cas, il était clair que nombre d'entre eux opterait pour l'accession à la propriété en maison unifamiliale. Mais la plupart des membres de mon équipe s'opposaient à lancer des lotissements dans le

périmètre de la ville nouvelle ; ils restaient persuadés que l'habitat dense était une condition nécessaire d'une vie urbaine animée. L'idéologie correspondante a été, et reste encore aujourd'hui, un dogme de l'urbanisme et, à l'époque, son caractère fallacieux n'avait pas encore été confirmé par la recherche en sociologie urbaine.

Après mon départ, ce refus de faciliter les parcours résidentiels persista. Il s'aggrava même lorsque le conseil ... mena une politique de priorité aux HLM. Le résultat fut que des centaines de ménages locataires partirent construire leur maison. Les causes de l'échec des grands ensembles, fuite des classes moyennes et paupérisation de la population, se manifestèrent durablement.

## SUITE ET FIN DE L'AVENTURE

Mais les difficultés persistèrent avec la stagnation démographique et économique de la région. La ville nouvelle reste mal vécue par les anciennes communes qui engagent une guéguerre picrocholine contre elle. Les communes de Notre-Dame et Saint Pierre du Vaudreuil fusionnent et reprennent le nom du pays. Le conseil de la ville nouvelle eut la sagesse de céder, et les habitants, consultés, choisirent le nom actuel de Val de Reuil.

Les élections municipales mirent en place un nouveau maire, Marc-Antoine Jamet. Homme d'action efficace, il sut relancer l'économie locale, réaménager le germe de ville dans le cadre du programme Borloo de réaménagement des ensembles urbains dégradés. Invité à l'inauguration des travaux correspondants, je retrouvai le curé en fonction depuis l'origine. Il me décrivit une population jeune, multipliant les activités associatives, bien intégrée. Et Val de Reuil peut poursuivre son développement grâce à ses réserves foncières.

## Extrait du livre de Jean-Paul Lacaze

### UN HOMMAGE D'ISABELLE LESENS

*Le 16 janvier dernier, Notre amie Isabelle Lesens a publié sur son blog un long hommage à Jean-Paul Lacaze. Vous le trouverez en tapant « Isabelle et le vélo » sur votre outil de recherche favori.*

## JEAN-PAUL LACAZE DANS LA LETTRE DU CERCLE

*Vice-Président du Cercle, Jean-Paul en fut en permanence un membre particulièrement actif. En témoignent les nombreux articles qu'il écrivit pour la Lettre du Cercle et dont vous trouverez ci-dessous une liste peut-être non exhaustive. Ces articles sont sur le site du Cercle, [www.cpat.fr](http://www.cpat.fr)*

L'ETALEMENT PERIURBAIN HIER ET AUJOURD'HUI (LETTRE 16)  
 LONDRES ET PARIS (LETTRE 18)  
 50 PROJETS POUR LA FRANCE EN EUROPE (LETTRE 20)  
 VOUS AVEZ DIT DELOCALISATION ? (LETTRE 21)  
 DESTIN DE FERMES, DESTIN DE FEMMES (LETTRE 22)  
 CRITIQUE DE LA PLANIFICATION STRATEGIQUE (LETTRE 24)  
 LES RESULTATS DU RECENSEMENT 2004 OU DU DANGER DES POURCENTAGES (LETTRE 24)  
 CRISE DU LOGEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (LETTRE 28)  
 J'AI RENCONTRE UNE « ECOCITE » (LETTRE 35)  
 LES VILLES VIVANTES, ITALIE XIIIEME – XVEME SIECLES (LETTRE 39)  
 PARIS-LE HAVRE, LE REVE ET LA REALITE OU LE FAIT DU PRINCE ? (LETTRE 42)  
 POSTFACE SUR LE DEBAT SUR LE LOGEMENT EN ILE DE FRANCE (LETTRE 45)

### NOTE DE LECTURE.

**Jean-Marie SIMON**

Trois enseignants en économie viennent d'écrire un petit livre : « **L'économie qu'on aime** », paru aux éditions « rue de l'Echiquier ».

L'on pourrait sous-titrer cet ouvrage : « les solidarités territoriales, sources de développement ».

Leur ouvrage illustre et vérifie en partie les intuitions et les convictions du Cercle en ce qui concerne le rôle du territoire, vivier d'innovations.

#### Quelques extraits

« L'entreprise peut être le moyen d'afficher un attachement fort à un territoire, au savoir-faire de ses habitants et à ses ressources naturelles ».

La naissance et l'essor de « L'Occitane en Provence » qui emploie aujourd'hui 500 personnes à Manosque illustre bien cette démarche.

Le cas de la création et de la réussite du groupe Archer à Romans sur Isère dans la Drôme est longuement analysé par les auteurs car son essor repose sur l'émergence de solidarités locales, sur des acteurs - entrepreneurs, collectivités locales, associations, services de l'Etat...- attachés à leur territoire et en connaissant finement les ressources.

Les dirigeants de ce Groupe se définissent eux-mêmes comme des « entrepreneurs du territoire » qui créent de nouvelles activités économiques à partir des ressources locales,

relancent celles d'entreprises en difficulté, favorisent le regroupement d'entrepreneurs locaux qui peuvent ainsi plus facilement remporter des marchés ou développer de nouvelles activités.

Le Groupe Archer se considère comme un outil de développement au service de l'intérêt collectif, en association avec la collectivité territoriale. Ses convictions et ses résultats font des émules parmi les PME locales et la région de Romans est aujourd'hui en plein développement. C'est ainsi que le repérage et la réactivation des savoir-faire locaux marquant l'identité de la région et de ses habitants, qu'il ne cesse d'encourager, sont à l'origine de la renaissance de l'industrie de la chaussure « made in Romans » qui a retrouvé une nouvelle clientèle après avoir été complètement sinistrée. Leur profession de foi ? : « l'ancrage dans les territoires est porteur de sens, contribue au bien commun local et national et participe à une meilleure maîtrise des énergies ... Il faut agir en ayant comme boussole le développement du territoire plutôt que la seule croissance de son entreprise, et la multiplication des opportunités de projets économiques. ».\*

La coopération doit alors prendre la pas sur la concurrence pour créer des écosystèmes propres au développement économique des territoires.

Faire connaître ces initiatives, les encourager, les susciter, ne serait-ce pas la mission des nouvelles instances en charge de l'animation de nos territoires ?



### **La Lettre du Cercle**

N° 47 - novembre 2011

#### **• Directeur de publication :**

- Marc GASTAMBIDE  
Président du Cercle

#### **• Comité de lecture**

- Patrice BECQUET  
- Hervé NORA  
- Jean-Marie SIMON  
- Jean-Claude VICARINI

#### **• Rédacteurs :**

- Marc GASTAMBIDE  
- Jean-Paul LACAZE  
- Jean-Marie SIMON

#### **• Édition :**

- Françoise SALOMON



## **LE CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **HISTORIQUE DU CERCLE**

Le cercle pour l'aménagement du territoire, association privée et indépendante régie par la Loi de 1901, a été fondé en 1991 par Hélène Roger-Vasselín et Claude Rousseau, alors chargés de mission à la DATAR, et Marc Nizery, ancien collaborateur extérieur de la DATAR.

### **LES MEMBRES DU CERCLE**

Le Cercle rassemble aujourd'hui plus de 200 membres. Ils sont, ou ont été, des acteurs de l'aménagement du territoire : Ministres, parlementaires, Délégués et Directeurs à la DATAR ou à la DIACT, Préfets, hauts fonctionnaires, Présidents Directeurs Généraux et dirigeants de grands groupes industriels et d'établissements financiers, chefs d'entreprises de toutes tailles, membres de professions libérales, aménageurs locaux, chargés de mission ou collaborateurs extérieurs de la DATAR ou de la DIACT.

Hommes et femmes de terrain ou d'influence, ils portent un intérêt particulier au territoire français, à son développement économique et à son aménagement. Ils gardent vif le souvenir du climat particulier de pragmatisme et d'efficacité dans lequel la DATAR, aujourd'hui la DIACT, travaille depuis les années soixante, et dont tous ses partenaires sont ou ont été fortement marqués. Ils ont souhaité, en adhérant au Cercle, retrouver et entretenir ce climat, et agir, dans le cadre du statut de l'association, sur les aspects territoriaux et spatiaux de l'évolution économique et humaine de notre pays. Ils considèrent que la pleine mise en valeur du territoire national, ainsi que la recherche de la meilleure performance économique, dans le contexte mondial et surtout européen du vingt et unième siècle, impliquent la répartition harmonieuse des activités et de la population sur le territoire.

Toutes les sensibilités politiques sont représentées au Cercle. Toutes les approches de la problématique de l'aménagement du territoire peuvent y être abordées. Sa réputation se fonde sur l'indépendance d'esprit et d'expression de ses membres, sur leurs compétences très diverses, leur expérience et l'élévation de leurs motivations.